

Conférence téléphonique sur la crise sanitaire covid-19 avec le ministre des Solidarités et de la Santé du 24 mars 2020.

Monsieur le Ministre,

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé dans le prolongement de la rencontre téléphonique de ce jour a élaboré ce texte, afin de vous alerter et de poser sur le papier un premier lot de revendications qui viennent de nos collègues hospitaliers ou de nos syndicats.

1) L'approvisionnement en matériel :

Beaucoup d'établissements nous font remonter le manque de masques, de charlottes, de lunettes, de surchaussures, de surblouses, et de gants ! Ceci majore les risques de contaminations et met gravement en danger les agents, mais également les patients. Nous avons connaissance de plusieurs établissements où la transmission du virus s'est certainement faite par les agents eux-mêmes. **À ce titre, il serait souhaitable que dans chaque cellule de crise locale un membre du CHSCT soit présent.** De même, nous souhaiterions également être destinataires au niveau national de l'état des stocks, des commandes et de la répartition et distribution du matériel. De très gros établissements se plaignent de ne pas avoir de matériel suffisant, les agents se voient rationnés en matériel. Le processus de distribution fait apparaître des disparités évidentes : le premier établissement servi est souvent celui le plus important, entraînant une moindre redistribution aux autres. Ces difficultés de répartitions sont majorées quand les établissements sont dans des GHT sur plusieurs départements.

2) Position administrative des agents :

Nous sommes dans l'attente d'une instruction claire quant à la position administrative des agents en fonction de leur activité, et de leur reconnaissance en cas de contraction du virus. Pour nous, en aucun cas la position en maladie ordinaire ne peut être acceptée ! De même, il est temps qu'un texte vienne annuler définitivement la journée de carence. Comme pour la grippe ou toute autre maladie contagieuse, les répercussions du 1/140^{ème} sur la prime annuelle de service ou sur les salaires ne sont pas acceptables. Ces ponctions financières risquent de contraindre les agents à venir travailler au risque de contaminer d'autres patients et leurs collègues.

Vous venez d'annoncer que le Coronavirus sera obligatoirement reconnu en Maladie Professionnelle aux personnels soignants. Ceci est une première avancée, mais la notion de soignants est en l'état trop restrictive – de nombreux personnels d'autres catégories professionnelles apportent leurs contributions au bon déroulement dans la gestion de cette pandémie dans leurs établissements et y sont exposés. C'est pour cela qu'il convient d'élargir cette reconnaissance à tous les agents hospitaliers et des secteurs sociaux et médico-sociaux.

Nous devons également obtenir votre engagement, afin que les directions d'établissement ne soient pas en capacité d'utiliser la crise pour gérer les plannings et le manque d'effectifs en imposant les congés et les RTT. Confinés au domicile et être en congés annuels posent le problème même du sens des congés ! Les agents ressentent cela comme une injustice à leur égard.

Nous souhaitons par ailleurs, qu'un recensement départemental détaillé par établissement des cas des personnels contaminés (tous grades confondus) soit effectué et nous soit communiqué régulièrement.

3) Situation personnelle :

Plusieurs situations nous remontent régulièrement : l'inadaptation des horaires des gardes d'enfants. En effet, les hospitaliers se lèvent tôt et se couchent tard, car ils travaillent par poste. Les gardes d'enfants doivent s'adapter. Cela est tout particulièrement difficile pour les familles monoparentales.

Les amplitudes horaires et heures supplémentaires sont aussi source de problèmes. En effet, une mère ou un père (en garde alternée) de famille doit encore à la sortie de son travail prendre le relais pour réaliser l'école à la maison, et les devoirs avec les enfants, car il n'y a pas d'accompagnement scolaire spécifique. Cela fait de très longues journées pour les agents hospitaliers.

4) Mesures d'ordre général :

1) Nous souhaitons que des dépistages systématiques soient effectués pour tous les soignants qui présentent des symptômes (car cela n'est pas fait), dans un premier temps, puis à l'ensemble.

2) Nous exigeons que les services de médecine du travail fassent un repérage des agents vulnérables et fragiles pour les confiner à leur domicile.

3) Amendes : nous souhaitons que les agents qui ont eu des amendes lors de leurs déplacements pour se rendre sur leurs lieux de travail puissent bénéficier d'une mesure gracieuse par l'annulation des PV.

4) Les élèves des IFSI et IFAS sont pour certains en activité et participent à la prise en charge des patients là où il y a une forte tension dans les effectifs. Nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier d'un salaire correct. On parle ici et là de 1,52 euros de l'heure !!! Une instruction sera nécessaire !!

5) Devant les difficultés à trouver des agents dans les établissements, nous exigeons que les contractuels qui ont été débauchés de l'hôpital soient recrutés immédiatement et non pas dans l'urgence.

6) Il faudra rapidement communiquer sur le versement des salaires, car certains agents sont inquiets.

7) La mise à disposition de plateaux repas pour l'ensemble des personnels hospitaliers nous apparaît nécessaire, afin de limiter les risques de propagation du virus, par le fait de transporter le repas de la maison au travail et vice versa.

Monsieur le Ministre, les hôpitaux ne sont pas les seuls à être en difficultés dans la gestion du Covid. Les structures médico-sociales, les EHPAD sont confrontés aux mêmes problèmes que les hôpitaux et nous devons répondre à leurs revendications qui prioritairement se situent au niveau de la livraison de matériel adapté en nombre suffisant. Nous avons également des signalements d'hôpitaux privés (PSPH) qui sont en souffrance.

De même se pose dans les établissements le problème de la sous-traitance des entreprises de nettoyage privé. Dans certains hôpitaux, les agents font valoir légitimement leur droit de retrait.

Ceci pose à nouveau la question de l'externalisation de ces services au bénéfice du secteur privé, problème qui devra être réexaminé à l'issue de cette crise.

Monsieur le Ministre, il faut un temps pour l'urgence et ce temps ne doit pas être pollué par des polémiques stériles. Il doit également y avoir un temps pour le bilan et la reconnaissance de tous les agents ! Celui-ci viendra lorsque la séquence actuelle sera terminée. Les agents hospitaliers dans leur ensemble sont exemplaires et même dans l'effort et le risque, ils assurent la mission de **Service Public** qui est la leur. L'hôpital traverse depuis des mois une crise sans précédent. Le Coronavirus aura permis, s'il le fallait, de prouver que les mises en garde que Force Ouvrière faisait depuis des années étaient fondées. Le tout ambulatoire n'a pas de place dans notre modèle. Il faudra rapidement remettre à la discussion la loi Ma Santé 2022. Quant à la reconnaissance des agents, elle devra passer par une refonte complète des grilles indiciaires pour tous les agents de la FPH, car l'hôpital c'est un ensemble (administratifs, ouvriers, soignants). L'un a besoin de l'autre, ils sont complémentaires et indissociables dans la prise en charge des patients. Il n'est pas acceptable pour FO de se voir attribuer une prime pour solde de tout compte. Certains métiers doivent être encore réingéniés (cadre, techniciens de laboratoire, AS, etc.), d'autres méritent également des salaires plus décents.

Cette crise sanitaire démontre aussi, face aux risques encourus par les personnels que notre régime de retraite (CNRACL) et la catégorie active doivent être maintenus et même élargis.

Nous attendons de votre part un soutien total pour les agents de la FPH et du secteur médico-social.

Nous souhaitons, afin que nous puissions assurer nos mandats nationaux, obtenir rapidement un laissez-passer pour l'équipe dirigeante de notre Fédération. Nous sommes actuellement tous confinés aux quatre coins de la France, mais nous sommes aussi employeurs et nous devons prendre des dispositions pour nos salariés. Nous ne sommes pas nombreux et cela concernerait six personnes pour FO. Il va de soi que ces laissez-passer seraient utilisés en cas d'urgence et de manière parcimonieuse.

Merci de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Le Secrétariat Général FO Santé